



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 25 janvier 2018

Objet de la délibération

**ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS A CARACTERE EXCEPTIONNEL ET / OU
RECURRENT ET ENVELOPPE OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS - ANNEE 2018**

Le vingt cinq janvier deux mille dix huit à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Loïc RABIN, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Marie-Françoise CERESZ, Frédéric TOUSSAINT, Nadia SOUFFOY, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Jean-François LE CORFF, Martine JOURDAIN, Fabrice LEBRETON, Xavier POUREAU, Marie-Hélène LE BORGNE, Guénaëlle LE HIN, Alain HASCOET, Franck LE GOURRIÉREC, Sylvie SCOTÉ

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Caroline BALSSA à Frédéric TOUSSAINT, Katy BOUILLAUT à Claudine CORPART, Julian PONDAVEN à Franck LE GOURRIÉREC, Thierry FALQUERHO à Pascal LE LIBOUX, Jennifer TESSIER-JOSSET à Nolwenn LE ROUZIC, Françoise BARJONET MOY à Michèle DOLLÉ, Serge GERBAUD à Fabrice LEBRETON

Absent(s) :

Marc LE BOUHART, Michaël BEAUBRUN

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur RABIN Loïc** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction de la Vie de la Cité

N° 2018.01.004

**ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS A CARACTERE EXCEPTIONNEL ET / OU RECURRENT
ET ENVELOPPE OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS - ANNEE 2018**

Rapporteur : Philippe PERRONNO

Plusieurs associations sollicitent une aide de la ville dans le cadre de l'organisation de manifestation à caractère récurrent ou exceptionnel durant l'année 2018.

Il convient également de provisionner une enveloppe financière destinée à être distribuée aux associations sportives adhérentes à l'OMS sous forme de subventions. Celui-ci est chargé de proposer les montants liés à cette participation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 8 janvier 2018,
Vu l'avis favorable de la Commission « Ressources » en date du 10 janvier 2018,
Vu l'avis favorable de la Commission « La Ville au Quotidien et au Futur, en date du 5 décembre 2017,
Vu l'avis favorable de la Commission « La Vie de la Cité et des Solidarités » en dates des 16 novembre 2017, 5 et 7 décembre 2017, du 11 janvier 2018,
Vu les dossiers de subvention déposés par les demandeurs,
Vu le rapport présenté en séance du Conseil Municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

→ ADOPTE les propositions de subventions décrites dans les tableaux annexés à la présente délibération en deux votes.

- Vote n°1 : pour l'ensemble des associations sans les 2 associations pénalisées pour retard (Champs Boule Tout et Vice Versa).

Pour : 31 Contre : 0 Abstentions : 0

- Vote n°2 : pour les 2 associations pénalisées (Champs Boule Tout et Vice Versa)

Pour : 28 Contre : 0 Abstentions : 3

→ DIT QUE la dépense sera inscrite au Budget au compte : 6574.

Le Conseil Municipal adopte cette délibération.



Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,


André HARTEREAU